

INFOS-LACAUGNE



BULLETIN MUNICIPAL MAI 2003

MAIRIE
DE
31390 LACAUGNE



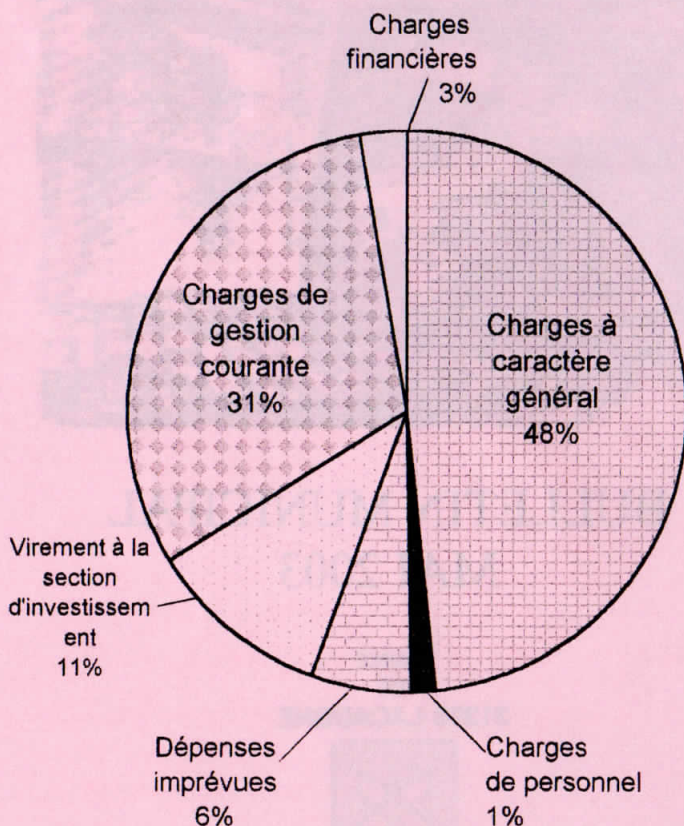
Tél. : 05.61.87.86.98

INFOS MUNICIPALES

Un aperçu de la section "Fonctionnement" du budget 2003

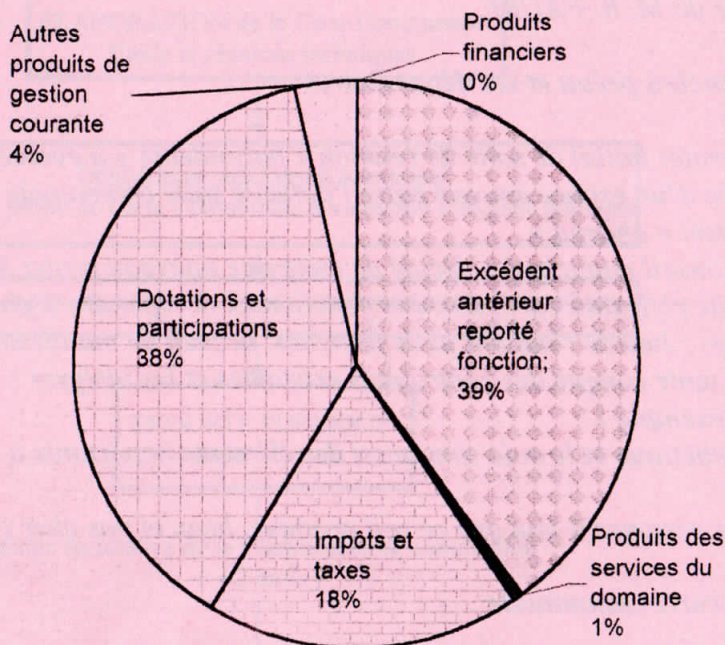
DEPENSES (en €)

Charges à caractère général	45604,00
Charges de personnel	1370,00
Dépenses imprévues	5350,00
Virement à la section d'investissement	10000,00
Charges de gestion courante	29576,00
Charges financières	2500,00
TOTAL	94 400,00



RECETTES (en €)

Excédent antérieur reporté fonction;	37706,00
Produits des services du domaine	670,00
Impôts et taxes	17012,00
Dotations et participations	35515,00
Autres produits de gestion courante	3495,00
Produits financiers	2,00
TOTAL	94 400,00



Remarque : Dans « les charges à caractère général », il a été budgétisé une somme de 15 000 € en cas d'ouverture d'une classe.

LE POINT SUR LES PROJETS EN COURS :

-Le lavoir

Quelques menus travaux restent à réaliser sur le bâtiment lui-même : nettoyage des galets à l'acide, traitement et teinte de la charpente.

Comme prévu, les abords seront aménagés en aire de pique-nique (2 plates-formes) après avoir consolidé les talus par un agencement de pierres de Mazères.

Ces travaux devraient être exécutés avant la fin de l'année par l'entreprise de M. R. FAURE.

-L'ancien préau et ses dépendances

Le projet initial de salle de réunion « polyvalente » a évolué ; en effet, l'idée d'un espace couvert entre l'actuelle salle communale et le préau a fait son « chemin ».

Le conseil municipal a décidé de mettre ce nouveau projet à l'étude ; il mérite réflexion car il doit être fonctionnel et répondre à plusieurs objectifs : lieu de réunions et de festivités, accueil de manifestations... Il doit tenir compte des contraintes existantes et les intégrer (toilettes-wc par exemple).

L'esthétique et le coût sont aussi des éléments importants à ne pas négliger.

Pour résumer il faut que ce soit pratique, beau et pas cher !

-La carte communale

Le bureau d'étude AGE Environnement a été retenu pour la réaliser ; il fera aussi celle de Latrape.

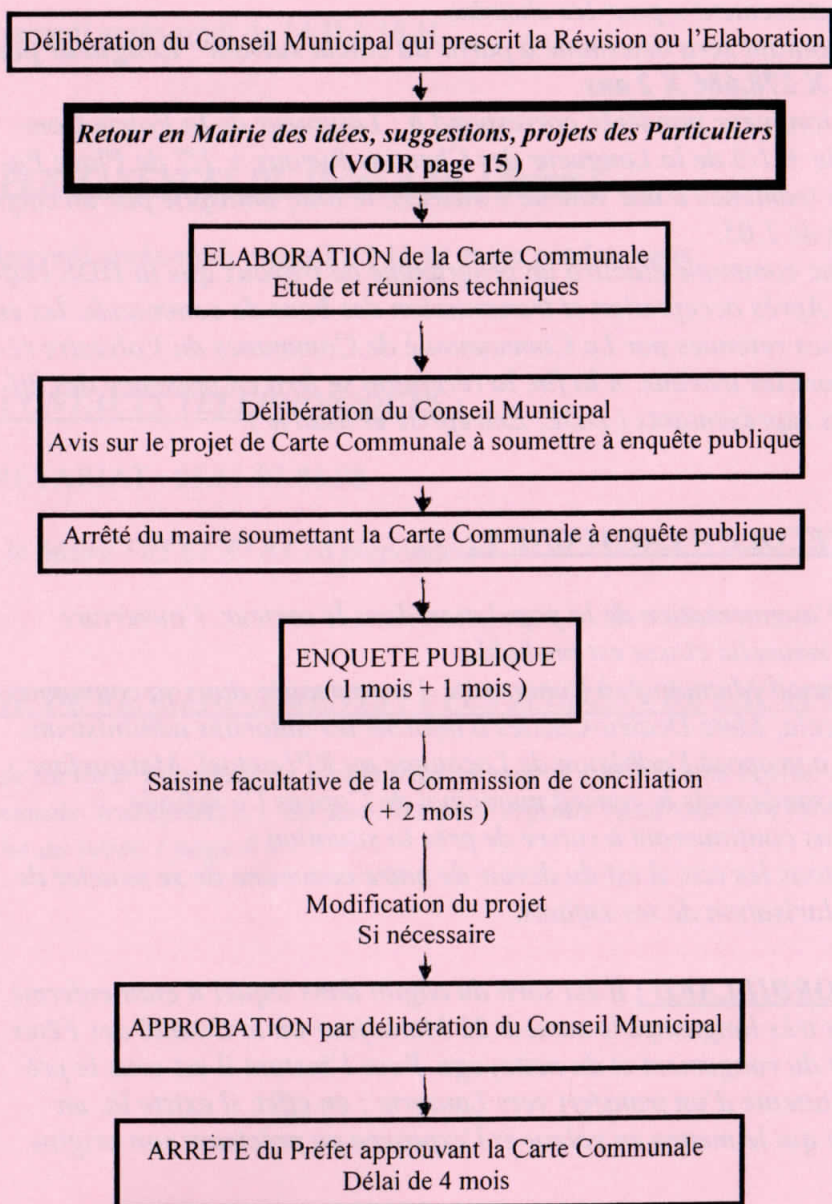
La connaissance du terrain, le travail « sur mesure » ont été déterminants dans ce choix.

Son coût : 9245 €.

La consultation de la population devrait se faire dans les mois à venir.

RESUME DE LA PROCEDURE DE LA CARTE COMMUNALE

Carte Communale **Procédure de REVISION ou d'ELABORATION**



LE POOL ROUTIER : COMMENT CA MARCHE ?

Le Conseil Général attribuera à chaque commune une subvention regroupant la dotation « fonctionnement » de l'entretien et la subvention « investissement » pour les chemins.

*Son montant sera déterminé à partir du calcul suivant : **Longueur pondérée X 278,68€ X 2 ans***

Cette longueur pondérée correspond à : Longueur de la Voirie Communale + 1/3 de la Longueur des Chemins Ruraux + 1/7 de Place Publique (ramenée à une voie de 3 mètres), le tout, multiplié par un coefficient de 1,05.

Chaque commune établira un programme de travaux que la DDE chiffrera. Après acceptation et transmission des bons de commande, les entreprises retenues par La Communauté de Communes du Volvestre réaliseront les travaux. A la fin, la réception se fera en présence des différents représentants (DDE, Entreprise et Mairie).

ET L'ECOLE A LACAUGNE ? :

Avec l'augmentation de la population dans le secteur, l'ouverture d'une nouvelle classe est probable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'a envisagée dans sa commune. Pour cela, Mme Dedieu-Casties a informé les autorités administratives et a proposé l'adhésion de Lacaugne au RPI actuel. Marquéfave l'a acceptée mais le conseil municipal de Capens l'a refusée.

Les élus continueront à suivre de près la situation.

Dans tous les cas, il est du devoir de notre commune de se soucier de la scolarisation de ses enfants.

LE CORBILLARD : *Il est sorti du cagibi dans lequel il était enfermé depuis très longtemps le samedi 22 Mars, jour où le Comité des Fêtes faisait du rangement et du nettoyage. Pour l'instant il est sous le préau en attente d'un transfert vers Lauzerte ; en effet, il existe là, un Musée qui le mettra en valeur et l'exposera en précisant son origine.*

LE SECRETARIAT: Patricia Garcia

Le Lundi après-midi de 14 H à 18 H

Le Mercredi après-midi de 14 H à 18 H

LES PERMANENCES DU Maire et des Adjoints :

Le Mercredi après-midi jusqu'à 19 H 30 et sur rendez-vous

LES CONTACTS TELEPHONIQUES :

SECRETARIAT : 05.61.87.86.98

Mme le Maire : 05.61.87.83.16 (répondeur)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS : « LES JEUNES » DE LACAUGNE

Afin de faciliter le travail de secrétariat en mairie (prévisions écoles, carte communale, transports...), les familles avec enfants voudront bien retourner la fiche au verso (page 8).

Nom de famille :

Adresse :

Noms et Prénoms des enfants	Dates et Lieux de Naissance	Scolarisation (lieux et classes)

INFOS VILLAGE

LES NOUVEAUX ARRIVANTS :

M Mme BURGHARD Xavier au Village (chalet)

Mme VEDRENNE et M TERRASSON au Village (à côté du presbytère)

Michel et maxime CAFFIN, Catherine DARBAS au Coueyt

DECES :

M Christian SANCHO le 15.12. 2002 ; il fut conseiller municipal de 1983 à 1989 et adjoint de 1989 à 1995.

M Jean DEJEAN le 26.01.2003 ; en charge de la commune à la Libération, il fut maire jusqu'en 1989.

Mme Marie POIS (maman de Mme M. FROLEAU) le 02.02.2003

DATES A RETENIR :

La fête de la musique et feu de la St Jean : le 28 Juin

La fête locale : les 26-27-28 juillet

Le vide-grenier et la fête de l'Automne : le 21 Septembre

INSCRIPTIONS A L'ECOLE MATERNELLE DE MARQUEFAVE
2003/2004

Pour les enfants nés en 2000

Les inscriptions auront lieu :

Samedi 7 Juin de 9H à 12H

Jeudi 12 Juin de 17H à 18H 30

Documents à fournir :

- ***Certificat de pré-inscription délivré par la Mairie de Marquefave***
- ***Carnet de santé + vaccinations à jour (BCG + Pentacoq obligatoires)***
- ***Certificat médical d'aptitude à la vie scolaire***
- ***Livret de famille***

INFOS ASSOCIATIONS

LE COMITE DES FETES :

Le 11 février 2003, le Comité des Fêtes tenait son assemblée générale ; les bilans, moral et financier, tous deux très positifs, furent approuvés à l'unanimité. Il a été ensuite, procédé au renouvellement du bureau : Stéphane Bottega succède à J-Marc Esquirol comme trésorier ; Martine Gaussens et Boubker Skalli restant respectivement présidente et secrétaire. A noter l'arrivée de 2 « nouveaux » membres : Amandine Carrière et José Sancho.

La dernière soirée organisée le 5 Avril « Fruits de mer » fut très réussie avec la participation d'une soixantaine de personnes.

Le Comité prépare, comme l'an dernier, la fête de l'été et de la musique pour la St Jean : le 28 Juin.

Au programme : 16 h – départ de la randonnée pédestre devant la mairie

20 h – grillades

22 h – feu de la St Jean et ambiance musicale

En été, les 26-27-28 juillet, ce sera la fête locale ; le programme est en cours d'élaboration et les enfants ont préparé (le 17 Mai) les illustrations sur le thème des papillons.

On peut déjà annoncer les orchestres : Formation Epsilon le samedi, Charlie musette le dimanche et toujours Calicoba le lundi. Il y aura bien sûr d'autres animations.

Le Comité des Fêtes vous attend en nombre pour ces manifestations.

L'ACCA de LACAUGNE

Une dizaine de chasseurs (2 excusés) se sont retrouvés le 25 Avril à l'occasion de l'Assemblée Générale. Après présentation du bilan moral et du bilan financier, tous deux approuvés, un nouveau bureau a été mis en place : J-M Esquirol président, A Lacoste trésorier, M Lacoste secrétaire.

Les efforts de maintien de gibiers : lièvres, perdreaux et faisans sont poursuivis ; des lâchers de lièvres reproducteurs ont déjà été faits et ils continueront. Pour ce qui concerne le perdreau, ils se feront plus tardivement que l'an dernier, lorsque les cultures formeront un couvert pour éviter les pertes importantes dues aux différents prédateurs (les buses, en particulier).

Pas besoin de faire d'effort , en revanche, pour le chevreuil ; peut-être faudra t-il même augmenter le nombre de bracelets ?

Sont abordées, ensuite, les questions à soumettre à l'AG de l'AI-CA du 23 mai 03 : prix des cartes « extérieur », jours de chasse et de non-chasse, ouverture anticipée au gibier dit de passage.

Il est rappelé aux propriétaires de chiens (non chasseurs compris) qu'ils doivent empêcher la divagation ; en effet, en plus des risques d'accident, les chiens peuvent causer des dégâts importants en période de reproduction et de lâchers de gibier ; cela pose aussi des problèmes lorsque les femelles sont « en chaleur ».

Rendez-vous au mois d'août pour la remise des permis de chasser (la date n'est pas encore fixée).

UN PEU D'HISTOIRE

LA FÊTE DU VILLAGE- SON ORIGINE :

Elle se déroule au mois de Juillet, pendant la semaine de Sainte Madeleine, patronne de la paroisse.

Aux débuts, comme beaucoup de lieux sacrés, l'église de Lacagne était placée sous le patronage de la Vierge Marie. A une époque inconnue, elle fut placée aussi sous l'invocation de Sainte Marie Madeleine.

Sainte Marie de Magdala (ville de l'ancienne Palestine) fut l'une des femmes qui accompagnèrent Jésus et furent témoins de sa Passion.

Les Evangiles parlent de trois Marie : la pécheresse qui lava les pieds de Jésus ; Marie de Magdala, qui suivit le Christ le long de sa vie publique et à laquelle celui-ci apparut après sa résurrection ; Marie de Béthanie, sœur de Marthe et de Lazare, qui selon la légende aurait accosté avec eux aux Saintes-Maries-de-la-Mer. L'Eglise voit en ces trois Marie une seule et même personne.

Dans notre église, dans la chapelle de droite, se trouve une très belle statuette en bois doré représentant Sainte Marie ; à ses pieds, elle foule un serpent, symbole dans l'imagerie et dans la statuaire du Mal (photo au verso).

La fête de notre village a donc lieu les samedi- dimanche suivant le 22 Juillet, date de la Sainte Marie Madeleine ; et cela pose parfois quelque problème avec les fêtes du voisinage !



A VOUS LA PAROLE...

*Utilisez cette page pour faire part de vos idées, suggestions, projets sur l'élaboration de la
CARTE COMMUNALE (réponse avant fin Juin)*